

L'approvisionnement responsable de Novo Nordisk

Le présent document décrit les normes essentielles à suivre par les fournisseurs de Novo Nordisk en matière de lutte contre la corruption, éthique, droits de l'Homme et droit du travail, santé et sécurité ainsi qu'en gestion de l'environnement. Novo Nordisk respecte ces règles et s'attend à ce que tous les fournisseurs les appliquent, ou qu'ils respectent des normes équivalentes, dans leur propre chaîne d'approvisionnement. Le terme « fournisseurs » désigne les fournisseurs de produits et de services ainsi que les agents, les distributeurs, les grossistes, les partenaires technologiques, les points de vente et les sous-traitants de production.

Elaboré à partir des normes internationales

Ces normes sont basées sur les exigences des principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, de l'OCDE ; elles sont également inspirées des principes de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI), des principes du Pacte mondial de l'ONU et d'autres normes internationales pertinentes. Pour obtenir la liste complète, visitez novonordisk.com.

En conformité par rapport à la loi applicable

Novo Nordisk s'attend à ce que les fournisseurs mènent leurs activités de manière responsable et se conforment aux lois, règles et réglementations applicables. Si ces normes diffèrent des lois, règles et réglementations applicables, la norme la plus stricte sera appliquée.

Dans l'éventualité d'une mise en œuvre difficile

Novo Nordisk comprend que les fournisseurs puissent avoir des difficultés à se conformer à ces règles. Dans ce cas, ils devront en informer Novo Nordisk et, ensemble, nous élaborerons un plan d'amélioration comportant des mesures correctives qui permettront d'améliorer les résultats des fournisseurs progressivement.

La clause contractuelle pour l'approvisionnement responsable

Ces normes peuvent être incluses dans un contrat entre Novo Nordisk et un fournisseur.

Dans ce cas, le fournisseur manquera à ses obligations contractuelles s'il ne respecte pas ces normes et qu'il ne peut accepter un plan d'amélioration ou ne met pas en œuvre le plan convenu. Novo Nordisk pourra alors résilier le contrat sur la base de tels manquements.

Le fournisseur doit accepter des audits de contrôle de la bonne application de ces normes dans les mêmes conditions que les autres audits effectués dans le cadre du contrat avec Novo Nordisk. Un tel audit sera planifié avec un préavis d'au moins 30 jours et pourra être effectué sur place. Les auditeurs internes ou externes nommés par Novo Nordisk pourront examiner les documents, les ressources, les installations et les dossiers pertinents et interviewer les personnes susceptibles d'être directement concernées, comme les employés, les sous-traitants ou les ouvriers. Si des non-conformités sont relevées au cours de ces vérifications, le fournisseur et Novo Nordisk devront travailler ensemble pour déterminer et mettre en œuvre des mesures correctives. Les mesures correctives devront être convenues dans les 30 jours et le fournisseur devra prendre et mettre en œuvre ces mesures dans le délai imparti.

Anti-corruption et éthique

Les fournisseurs doivent mener leurs activités de manière éthique et agir avec intégrité.



Lutte anti-corruption et fraude

- Toutes formes de fraude, de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds sont interdites. Les fournisseurs ne doivent pas payer ou accepter des pots-de-vin ou participer à d'autres incitations illégales pour obtenir un avantage indu ou inapproprié.
- Les fournisseurs ne doivent pas offrir d'avantages financiers ou matériels inappropriés, comme des cadeaux coûteux ou des activités extravagantes à des acheteurs de Novo Nordisk ou à d'autres représentants de Novo Nordisk pour tenter d'influencer leurs décisions d'affaire.
- Les fournisseurs doivent déclarer tout conflit d'intérêt qui pourrait avoir une incidence sur l'exécution des tâches ou sur la prestation de services fournie à Novo Nordisk.



Confidentialité et protection des données

- Les fournisseurs doivent protéger et n'utiliser les informations confidentielles dans l'unique but de s'assurer que les droits à la vie privée des salariés, des patients, des participants aux essais cliniques, des donneurs d'échantillons biologiques et des entreprises sont protégés.
- Les fournisseurs doivent respecter les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données et assurer la protection, la sécurité et l'utilisation licite des données à caractère personnel.

Droits de l'Homme et droit du travail

Les fournisseurs s'engagent à faire respecter les droits de l'Homme, y compris les droits du travail et autres droits similaires, et à traiter les personnes avec dignité et respect. Certains des droits de l'Homme les plus importants pour la chaîne d'approvisionnement de Novo Nordisk sont décrits ci-dessous.

Droits de l'Homme

Les fournisseurs doivent respecter tous les droits de l'Homme reconnus au niveau international, éviter d'enfreindre les droits d'autres personnes et remédier aux impacts négatifs sur les droits de l'Homme pour lesquels ils ont une part de responsabilité. Les fournisseurs doivent respecter ces règles conformément aux principes directeurs de l'ONU relatifs aux Entreprises et aux droits de l'Homme (UNGP).



Travail des enfants et jeunes travailleurs

- Les fournisseurs ne doivent pas avoir recours au travail des enfants, tel que défini par les lois applicables dans le pays d'exploitation. Les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans et de plus de l'âge légal pour exercer un emploi, ne doivent pas effectuer un travail dangereux ou un travail qui peut nuire à leur éducation ou à leur santé, comme la manipulation de produits chimiques, un travail physique intense et du travail de nuit.



Emploi librement choisi

- Lorsqu'un contrat de travail écrit ou une lettre est exigé par la loi, les travailleurs doivent en posséder une copie.
- Les travailleurs ne sont pas tenus de remettre leurs papiers d'identité pour obtenir un emploi, sauf si la loi l'exige. Dans ce cas, les employés doivent avoir accès à leurs documents à n'importe quel moment. Les travailleurs sont libres de quitter leur emploi, après un préavis raisonnable, et sont rémunérés à temps et en totalité pour le travail qu'ils ont effectué avant leur départ.
- Les fournisseurs ne doivent pas recourir au travail forcé, dissimulé, en servitude ou au travail pénitentiaire forcé. Les fournisseurs doivent prendre des mesures pour s'assurer que l'esclavage ou la traite des personnes n'existe pas au sein de leur propre entreprise ou dans leur chaîne d'approvisionnement.



Non-discrimination

- Les fournisseurs doivent fournir un lieu de travail exempt de toute discrimination pour des raisons telles que l'âge, la caste, la couleur, le handicap, l'origine ethnique, le sexe, l'état matrimonial, l'origine nationale, l'affiliation politique, la grossesse, la race, la religion, l'orientation sexuelle, et l'appartenance à un syndicat.
- Les travailleurs ne doivent pas être soumis à des tests médicaux qui peuvent être utilisés de manière discriminatoire, comme par exemple pour exclure les personnes atteintes de maladies chroniques.



Salaires, avantages sociaux et temps de travail

- Les fournisseurs doivent s'engager à fournir un temps de travail raisonnable. Le nombre total d'heures de travail ne doit pas dépasser régulièrement 60 heures par semaine. Les heures de travail, à l'exclusion des heures supplémentaires, ne doivent pas dépasser régulièrement 48 heures et les heures supplémentaires ne doivent pas dépasser régulièrement 12 heures par semaine.
- Les travailleurs doivent être payés à temps et en totalité conformément aux lois sur les salaires applicables, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages sociaux.
- Les fournisseurs doivent communiquer aux travailleurs la base sur laquelle ils sont rémunérés conformément à la loi applicable.
- Les heures supplémentaires doivent être peu fréquentes, volontaires et rémunérées à un

taux plus élevé, sauf disposition contraire de la loi applicable.

- Une comptabilité exacte des heures de travail normales et des heures supplémentaires doit être tenue pour tous les travailleurs.
- Les retenues salariales au titre des mesures disciplinaires ne doivent pas être autorisées. Les retenues salariales pour d'autres raisons ne peuvent être effectuées que sur autorisation expresse du travailleur concerné.



Temps libre et départ

- Les fournisseurs doivent veiller à ce que les travailleurs bénéficient de temps de pause raisonnables pendant leur journée de travail. Les employés ont droit à au moins 24 heures de repos consécutives par période de sept jours et ont droit à un congé annuel payé conformément à la loi applicable. Les salariés ont droit à un congé pour maladie, raisons familiales, maternité, jours fériés, et maladies ou accidents du travail conformément à la législation applicable. L'indemnité doit être payée conformément à la loi applicable. Les jours fériés ne doivent pas être comptés dans les congés annuels.



Liberté de regroupement

- Les fournisseurs doivent respecter et soutenir les droits des travailleurs, tels qu'ils sont énoncés dans le droit applicable, de s'associer librement, de se joindre ou non à des syndicats, de solliciter une représentation et de se joindre aux réunions des travailleurs. Les travailleurs doivent pouvoir communiquer ouvertement avec la direction au sujet des conditions de travail sans craindre de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.



Alerte sur les difficultés

- Le fournisseur doit communiquer à Novo Nordisk, par l'intermédiaire de la « Novo Nordisk Compliance Hotline » novonordisk.com/compliance_hotline, toutes les informations dont il a connaissance ou qui sont portées à son attention concernant les graves répercussions sur les droits de l'Homme de ses activités, produits et services liés à Novo Nordisk ; qu'il ait contribué directement à ces impacts ou que ces impacts soient directement liés aux opérations, produits ou services du fournisseur par sa relation d'affaires avec une autre entité.
- Les répercussions négatives graves sur les droits de l'Homme sont celles pour lesquelles des mesures tardives rendraient difficile de réparer les torts causés.

Environnement

Les fournisseurs doivent opérer tout en respectant l'environnement et en étant efficace pour minimiser les impacts néfastes pour l'environnement et conserver les ressources naturelles.



Autorisations environnementales

- Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables. Tous les permis, licences et enregistrements d'information requis doivent être obtenus et les restrictions environnementales, les exigences opérationnelles et de suivi doivent être respectées.



Déversements et rejets

- Les fournisseurs doivent avoir les systèmes adéquats pour assurer la manutention, le déplacement, l'entreposage, l'élimination, le recyclage, la réutilisation ou la gestion sécurisée des matières premières, des déchets, des émissions dans l'atmosphère et des rejets d'eaux usées. Les déchets, les eaux usées ou les émissions dans l'atmosphère susceptibles de nuire à la santé humaine ou environnementale doivent être gérés et traités de façon appropriée, selon les besoins et avant leur rejet, conformément aux lois et réglementations applicables.
- Les fournisseurs doivent assurer une protection efficace sur le terrain pour prévenir et atténuer les déversements accidentels et les rejets dans l'environnement et pour s'assurer que la pollution atmosphérique, sonore et olfactive respecte les limites définies par les lois et réglementations applicables.



Utilisation des ressources

- Les fournisseurs doivent prendre des mesures pour améliorer l'efficacité et réduire la consommation des ressources.
- Les fournisseurs doivent prendre des mesures pour identifier les sources de matériaux durables et les incorporer dans les produits fournis destinés à Novo Nordisk. Dans la mesure du possible, les fournisseurs doivent fournir des écolabels ou des certifications équivalentes pour ces matériaux.



Énergie

- Les fournisseurs doivent avoir un plan d'action pour s'approvisionner en énergie renouvelable et sont tenus d'augmenter leur part annuelle d'énergie renouvelable.



Déchets

- Les fournisseurs doivent réutiliser ou recycler les déchets lorsque cela est favorable à l'environnement et techniquement réalisable.



Eau

- Les fournisseurs doivent avoir un plan de gestion de l'eau pour réduire leur consommation d'eau et les rejets d'eaux usées et améliorer le recyclage s'ils sont situés dans une zone fortement soumise à un stress hydrique (défini par l'Institut des ressources mondiales - WRI).



Approvisionnement responsable en minéraux

- Les fournisseurs doivent mener des due diligences sur la source des matières premières essentielles afin de promouvoir un approvisionnement légal et durable.
- Les fournisseurs doivent documenter et annoncer toute utilisation de minéraux qui sont source de conflit, provenant d'un pays qui a financé directement ou indirectement des groupes armés ou qui en a bénéficié, le cas échéant, dans l'utilisation du produit final fabriqué par Novo Nordisk.
- Les minéraux considérés comme source de conflit comprennent la columbite-tantalite, la cassitérite, la wolframite (ou leurs dérivés tantale, étain et tungstène) ou l'or, et tout autre minerai assujéti à des exigences légales pour éviter de s'approvisionner dans les zones touchées par des conflits.

Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent fournir un milieu de travail sain et sécuritaire, et cela s'applique également aux logements dans le cas où l'entreprise les fournit également. Les mesures de santé et de sécurité s'étendent aux entrepreneurs et aux sous-traitants sur les sites des fournisseurs.



Protection des travailleurs

- Les fournisseurs doivent protéger les travailleurs contre l'exposition à des risques chimiques, biologiques, les risques physiques et les tâches exigeantes sur le plan physique, sur le lieu de travail et dans les locaux d'habitation fournis par l'entreprise. Les fournisseurs doivent veiller à l'entretien ménager approprié et fournir aux travailleurs un accès à de l'eau potable.



Préparation et intervention en cas d'urgence

- Les fournisseurs doivent identifier et évaluer les situations d'urgence sur le lieu de travail, ainsi que dans les logements fournis par l'entreprise, et minimiser l'impact de toute urgence en mettant en œuvre des plans et des procédures d'intervention.
- Les fournisseurs doivent prévoir suffisamment de sorties de secours en

cas d'incendie, de voies d'évacuation et d'équipement de lutte contre le feu.



Procédures de sécurité

- Les fournisseurs doivent avoir mis en place des procédures de gestion pour identifier les risques liés aux processus chimiques et biologiques et pour prévenir ou intervenir en cas de rejet d'agents chimiques ou biologiques en grande quantité.



Information sur les risques

- Les fournisseurs doivent s'assurer que les informations sur la sécurité relatives aux matières dangereuses, dont les composés pharmaceutiques et les matières intermédiaires pharmaceutiques, sont disponibles pour former et protéger les travailleurs aux risques.

Systèmes de gestion

Les fournisseurs doivent utiliser des systèmes de gestion pour faciliter l'amélioration continue et maintenir la continuité des activités dans le respect des attentes des présentes normes d'approvisionnement responsable.



Engagement et responsabilisation

- Les fournisseurs doivent affirmer leur engagement quant à ces normes d'approvisionnement responsable en affectant les ressources appropriées, en identifiant le personnel qualifié responsable et en intégrant les aspects pertinents de ces normes dans les politiques, procédures et processus de l'entreprise.



Gestion des risques

- Les fournisseurs doivent disposer de plans d'action pour déterminer et gérer les risques dans tous les domaines concernés par ces normes d'approvisionnement responsable.



Documentation

- Les fournisseurs doivent tenir à jour la documentation nécessaire pour démontrer leur mise en conformité par rapport à ces normes d'approvisionnement responsable et leur conformité par rapport aux lois applicables.



Formation et qualification

- Les fournisseurs doivent disposer d'un programme de formation qui permette, tant au niveau de la direction que des travailleurs, d'atteindre un niveau approprié de connaissances, de qualification et de capacités, afin de répondre aux attentes de ces normes d'approvisionnement responsable.



Communication

- Les fournisseurs doivent disposer de systèmes efficaces pour communiquer ces normes d'approvisionnement responsable aux travailleurs, aux entrepreneurs ainsi qu'à leurs fournisseurs.



Amélioration continue

- Les fournisseurs devront s'améliorer continuellement en établissant des objectifs de rendement, en exécutant des plans de mise en application et en prenant les mesures correctives nécessaires pour combler les lacunes relevées lors d'évaluations internes ou externes, d'inspections ou de contrôles de la direction.



Sous-fournisseurs

- Les fournisseurs doivent appliquer ces normes, ou des normes équivalentes, dans leur propre chaîne d'approvisionnement. L'objectif est de

s'assurer que les fournisseurs de produits et de services de Novo Nordisk (sous-fournisseurs de Novo Nordisk) respectent également les principes énoncés dans ces normes. Sur demande, les fournisseurs devront informer Novo Nordisk du site de production de tout produit vendu à Novo Nordisk.



Éviter, prévenir, atténuer et corriger

- Les fournisseurs doivent éviter de causer ou de contribuer à des effets négatifs sur les droits de l'Homme par leurs propres activités et s'attaquer à ces effets lorsqu'ils se produisent.
- Les fournisseurs doivent chercher à prévenir ou à atténuer les risques et notamment les effets négatifs sur les droits de l'Homme, qui sont directement liés à leurs activités, produits ou services par le biais de relations d'affaires, et ce, même s'ils n'ont pas contribué directement à ces effets.



Identification des sujets de préoccupations

- Tous les travailleurs ou autres personnes susceptibles d'être touchés par des répercussions négatives sur les droits de l'Homme (comme les patients, participants à des essais cliniques ou collectivités entourant les installations de fabrication) doivent être encouragés à signaler leurs doutes, les activités illégales ou les violations de ces normes sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Les fournisseurs doivent mener des enquêtes et prendre des mesures correctives en cas de besoin.



Politiques sur les droits de l'Homme et procédures

- Les fournisseurs doivent avoir et maintenir un engagement politique pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de respect des droits de l'Homme ; effectuer des due diligence pour la protection des droits de l'Homme et ainsi identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de la façon dont ils gèrent les effets négatifs sur les droits de l'Homme ; et disposer de procédures permettant de remédier à toute répercussion négative grave sur les droits de l'Homme qu'ils causent ou à laquelle ils contribuent.
- La complexité de ces procédures peut varier en fonction de la taille, du secteur, du contexte opérationnel, de la propriété et de la structure, ainsi que de la gravité de leurs répercussions négatives sur les droits de l'Homme.